



puis je percevoir une somme à un ami pour service rendu

Par **domino74**, le **05/12/2012 à 13:08**

J'ai été à titre exceptionnel un intermédiaire pour une transaction immobilière. J'ai mis en relation un client acheteur pour la vente d'un bien d'un ami.

Pensant faire les choses correctement, une somme à été notifié sur l'acte de vente pour m'être réglé, mais le notaire me refuse de payer cette somme prétextant que je n'ai pas de carte professionnelle.

De ce fait cet ami se propose de verser lui même cette somme, peut il le faire sans que lui et moi soyons dans l'illégalité en sachant que je déclarais cette somme aux impôts et urssaf. Car j'étais indépendant jusqu'en juillet 2011.